

La continuité éducative et le Plan Mercredi

> « Que faut-il construire et défendre
dans le « Plan Mercredi » pour
favoriser la continuité éducative ? »



Comment ce livret a-t-il été construit ?

**18 TEMPS
D'ÉCHANGE**



UN ENGAGEMENT POUR UN ACCUEIL ÉDUCATIF

1. Les enfants de moins de 6 ans
2. Les enfants de 6 à 11 ans
3. Les jeunes de 11 à 14 ans
4. Les jeunes de 14 à 17 ans
5. Les enfants à besoins spécifiques

UNE NOUVELLE APPROCHE DES ACTIVITÉS ÉDUCATIVES

1. Les activités culturelles et artistiques
2. Les activités scientifiques et techniques
3. Les activités numériques
4. Les activités citoyennes
5. Les activités environnementales
6. Les activités physiques et sportives
7. Les activités ludiques

UNE AMBITION DE CONTINUITÉ ÉDUCATIVE

1. La continuité éducative et le Plan Mercredi
2. Les conditions de réussite
3. La parentalité
4. La petite enfance
5. La scolarité
6. La jeunesse

Comment mobiliser ce livret ?

Lors de l'atelier du 15 mars 2018, les participants ont été amenés à se positionner sur ce qu'ils attendent du « Plan Mercredi » pour qu'il soit un levier structurant de la continuité éducative.

Les orientations établies dans ce livret ont vocation à alimenter les réflexions sur la préfiguration du plan mercredi. Dans cette période de construction collective, elles ne peuvent pas être considérées comme engageantes pour la DDSC et les institutions partenaires.



Une ambition de CONTINUITÉ ÉDUCATIVE

LE PLAN MERCREDI

doit reposer sur un portage politique affirmé et contractualisé

> PAR LA MOBILISATION DE LA COLLECTIVITÉ ET DES ASSOCIATIONS À UN PROJET

Les participants envisagent le plan mercredi comme une démarche volontaire et engageante au service d'une politique territoriale.

Pour soutenir les enjeux de continuité, de démarche partenariale, de démarche pédagogique ambitieuse, le plan mercredi doit se décliner à l'échelle locale à partir d'une volonté politique et s'intégrer à une dynamique de projet de territoire, notamment en lien avec le PEDT.

> PAR UNE DÉMARCHÉ ÉDUCATIVE IMPULSÉE ET STRUCTURÉE AU NIVEAU INSTITUTIONNEL

De même, le plan mercredi doit être impulsé selon un portage institutionnel mobilisateur à partir d'ambitions éducatives au service de l'enfant (développer les compétences sociales, cognitives, émotionnelles du mineur), selon une méthodologie partagée et structurante pour le territoire, en proposant des projets fédérateurs de dynamiques collectives locales et interprofessionnelles (rencontres, formations, échanges de pratiques, etc.).

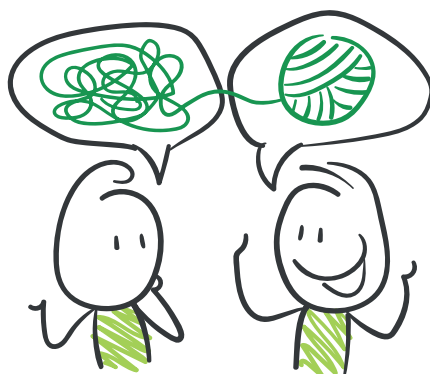
Le plan mercredi est vu comme une opportunité à l'attention des décideurs et des techniciens pour amorcer, renforcer et structurer les dynamiques collectives au sein des projets de territoire.

LE PLAN MERCREDI

doit être l'occasion de donner le cadre nécessaire à la poursuite des dynamiques de concertation interprofessionnelle

> PAR LA LÉGITIMATION D'ESPACES DE DIALOGUE INTERPROFESSIONNELS FORMELS

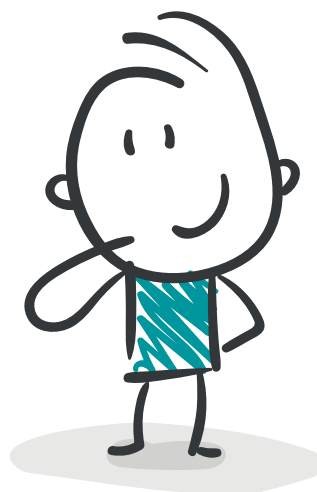
Les démarches de concertation initiées par les PEDT ont permis la rencontre d'acteurs des champs de l'éducation non-formelle et formelle sur des espaces de dialogue structuré tels que les comités de pilotage. L'existence de ces espaces de dialogue formels est identifiée comme un pré-requis aux démarches d'interconnaissance et de complémentarité entre ces champs éducatifs.



LE PLAN MERCREDI

doit être l'occasion d'élargir la réflexion à la semaine vécue par l'enfant

Au vu des ambitions évoquées dans la déclinaison manchoise, le plan mercredi peut être une base pour prendre en compte la semaine de l'enfant et les dynamiques collectives à construire pour que l'enfant développe des aptitudes et s'épanouisse. La re-contextualisation du mercredi dans la semaine de l'enfant apparaît comme un élément indispensable aux réflexions sur la continuité éducative impulsées par ce plan.



LE PLAN MERCREDI

doit être l'occasion pour les équipes d'animation d'affirmer leurs objectifs pédagogiques

> PAR L'AFFIRMATION DE COMPÉTENCES DÉVELOPPÉES PAR L'ENFANT AU COURS DES TEMPS DE LOISIRS

En donnant aux équipes volontaires de nouveaux terrains d'explorations de pratiques pédagogiques et en renforçant la visibilité de ce secteur éducatif tant auprès des organisateurs, des partenaires locaux que des familles.

A ce titre, les compétences psychosociales, bien que des inquiétudes soient exprimées, représentent une démarche innovante dans l'actualité des pratiques professionnelles. Elles sont entrevues comme un moyen de structurer un argumentaire éducatif en nommant les compétences développées chez les enfants dans les projets pédagogiques et d'animation. En prolongement, elles apparaissent aussi comme une possibilité de construire un langage et des objectifs communs avec l'éducation formelle ainsi qu'avec les partenaires éducatifs locaux.

La nécessité de former et d'outiller les équipes d'animation sur ce sujet est affirmée.

> PAR LA PARTICIPATION DES ANIMATEURS À DES FORMATIONS INTERPROFESSIONNELLES

Aborder la question de la continuité éducative nécessite d'envisager les manières de mieux se connaître et reconnaître le rôle des acteurs dans l'éducation et l'insertion future des mineurs dans leur société. Les institutions et les décideurs locaux participent à la création des opportunités de rencontre. Le plan mercredi doit pouvoir soutenir cette ambition de rencontres dont les modalités sont à construire par les signataires locaux qui s'engagent dans la démarche. Par ailleurs, la légitimation de mobilisation de temps ETP des professionnels hors du face à face pédagogique et l'organisation d'espaces de rencontre interprofessionnels sont souhaitées.



Une ambition de CONTINUITÉ ÉDUCATIVE



LE PLAN MERCREDI

doit être l'occasion d'enrichir les projets d'animation

> PAR LA DIVERSIFICATION DES ACTIVITÉS

Au travers d'éventuels soutiens financiers, par des propositions de formation sur des projets d'activités, ou par l'accès à des outils pédagogiques, le plan mercredi doit soutenir la technicité des professionnels de l'animation pour développer des activités prétextes à renforcer les complémentarités pédagogiques entre les acteurs.

> PAR LE RENFORCEMENT DES COLLABORATIONS ENTRE LES ACTEURS ÉDUCATIFS DU TERRITOIRE ET LES PROJETS PORTÉS PAR L'ACM

En découvrant, en pratiquant, en s'enrichissant de pratiques culturelles, sportives, scientifiques portées par les associations ou les services publics de son territoire, l'enfant ou le jeune répond à des besoins qui sont moteurs dans son développement global. L'accueil collectif de mineurs (ACM) peut se positionner comme passerelle avec ces acteurs de territoire pour permettre aux enfants de rencontrer, de s'éveiller à, d'apprendre, de pratiquer dans le cadre des projets pédagogiques. De même, le plan mercredi peut être un levier facilitant la primo-

connaissance des structures, de leurs enjeux, de leur pédagogie.

Il semble nécessaire de prendre en considération le mineur dans son parcours de vie, de sa future entrée en accueil de loisirs, dans les problématiques sociales, personnelles et physiques qu'il sera amené à traverser jusqu'à son entrée dans la vie active. Les passerelles entre la petite enfance et l'accueil de loisirs sont mises en exergue comme exemple de la prise en considération d'un moment de vie du mineur. Le plan mercredi peut proposer des éclairages sur les modèles de collaboration à construire entre l'ACM et les professionnels que le mineur, voire le jeune adulte, pourra solliciter, côtoyer ou auprès de qui il pourra s'appuyer selon les événements vécus.

Par ailleurs, la continuité se pense aussi entre les personnes qui œuvrent dans l'accueil de loisirs. En intégrant les corps de métiers qui sont amenés à côtoyer l'enfant (personnels de service, équipe d'animation, ...), le plan mercredi peut proposer des éclairages pour construire une culture commune au service de l'enfant et du jeune.